

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 395

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 13

Après la référence :

« 1466 A, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 66 :

« après la référence : « 1465 B, » est insérée la référence : « 1466 B, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.